

## Proposition de modifications à l'Annexe 9 du CUU

### Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Charles-Antoine ALAVOINE	10/12/2019	Annexe 9, 4.6.1	Enregistrement, introduction
Charles-Antoine ALAVOINE	20/01/2021	Annexe 9, 4.6.1	Présentation de la proposition
Décision du GT VTE	23/03/2021	Annexe 9, 4.6.1	Selon PV GT VTE 03/2021
Décision du GE UW	23/04/2021	Annexe 9, 4.6.1	Selon PV GE UW 04/2021
Décision du CC CUU	14/06/2021	Annexe 9, 4.6.1	Approuvée

<b>Titre :</b>	Châssis de wagons et de bogies – modification codes 4.6.1 et introduction codes 4.6.1.1 et 4.6.1.2
<b>Proposition de modification de : EF / Détenteurs / autres instances:</b>	Elaboré par SNCF / Sous-GT annexe 9 AFWP
<b>Proposition de modification sur :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> annexe 11</span>
<b>Emetteur :</b>	Charles-Antoine Alavoine - SNCF
<b>Lieu, date :</b>	Tergnier, 10/12/2019
<b>Description succincte :</b>	Liaison bogie / châssis modification codes 4.6.1 et introduction codes 4.6.1.1 et 4.6.1.2

## 1. Situation de départ (actuelle):

### 1.1. Introduction

Le code de réforme liaison bogie / châssis 4.6.1 est n'est pas suffisamment précis pour mettre en évidence l'absence de système de verrouillage de la liaison crapaudine.

Le code actuel décrit des défaillances de verrouillage occasionnant un bogie déplacé.

Plusieurs systèmes de verrouillage existent, il s'agit de vérifier la présence des pièces clavette, étrier de sécurité de la cheville ouvrière du pivot bogie. Ces pièces pouvant être inefficacement assemblées, ou goupille absente.

### 1.2. Mode de fonctionnement

Le CUU est aujourd'hui le cœur des relations contractuelles détenteurs-EF.

Il convient de préciser le texte pour qu'il soit clair, afin d'être plus précis et sans équivoque par toutes les parties.

La rubrique relative aux anomalies de liaison bogie / caisse des wagons doit être adaptée. L'ajout de la vérification de la présence de clavette ou étrier de sécurité de la cheville ouvrière s'impose. Ce défaut est un sujet de risque ferroviaire important et doit répondre à une exigence de qualité de détection.

### 1.3. Anomalie / Description du problème

Absence de codification pour la présence des pièces du système de verrouillage de la liaison crapaudine. Le code actuel 4.6.1 fait référence à la vérification de la liaison. L'introduction d'un code 4.6.1.2 pour vérifier la présence des pièces est nécessaire.

Des cas de wagons dépourvus de clavette ou d'étrier de sécurité sont avérés. Un danger existe pour les circulations.

### 1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique\* (par ex. DIN, EN)?

non  oui, à savoir :

\*" Code de pratique: un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (source: Règlement CE 352/2009, Art. 3)

„dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable" (traduction / source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)

## 2. Situation recherchée

### 2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)

Modifier les codes code 4.6.1 et créer les codes 4.6.1.1, 4.6.1.2 qui précisent les différents cas de figurent possibles.

Le but de cette modification est d'apporter de la clarté, de la précision, qui sera des avantages pour l'exhaustivité des codes défauts.

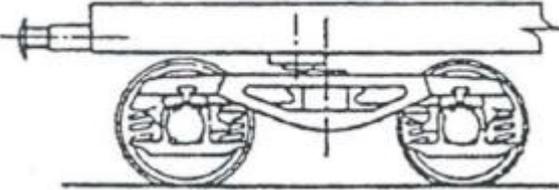
### 3. Texte supplémentaire relatif uniquement à la proposition d'amendement de l'annexe 9 du CUU:

Code couleur pour les modifications :

Noir: Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau Texte

Bleu : (évent. barré): texte sera effacé

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de défaut
Liaison bogie / châssis	4.6 4.6.1	Défectueuse, élément de liaison et de fixation cassé, manquant ou inefficace <ul style="list-style-type: none"> <li>• bogie déplacé</li> </ul> 	Retrait	5
	4.6.1.1			
	4.6.1.2	Dispositif de verrouillage de la cheville ouvrière du pivot de bogie absent, inefficace, ou gou-pille absente	Retrait	4

### 4. Motif:

#### 5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives

*Evaluation par ex. exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).*

*Justification des constatations*

Un impact positif (+ 5) à la fois :

- sur la qualité, car meilleure diagnostic de l'avarie
- sur la sécurité car à ce jour, il existe des cas de wagons en circulation dont les clavettes ou étrier de sécurité de la cheville ouvrière du pivot bogie sont manquants.

Incidences positives :

Exploitation, Interopérabilité, Compétitivité:(Valeur :3),

## 6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification voir à ce sujet les points 1 et 2.

Etude de sécurité effectuée par : supprimé, car l'adaptation est effectuée sur la base des normes susmentionnées.

<b>6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif:	
<b>6.2. La modification est-elle significative?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : voir Template. Joindre en annexe le Template de test significatif	
<b>6.3. Détermination et classement du risque:</b>	<input type="checkbox"/> supprimé
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale: 6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale: 6.3.3. Utilisation abusive du système possible: <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:	
<b>6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• „Code de pratique“ (règles techniques reconnues)</li> <li>• Utilisation d'un système de référence</li> <li>• Estimation explicite du risque</li> </ul>	
<b>6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation: Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation:	[annexe]